



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} janvier 2024

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
CEPAC

NOS CENTRES D'AFFAIRES PAR RÉGION

CLIENTÈLE DES MARCHÉS ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE & INSTITUTIONNELS, COLLECTIVITÉS & INSTITUTIONNELS LOCAUX, LOGEMENT SOCIAL & ECONOMIE MIXTE, ET IMMOBILIER PROFESSIONNEL :

MÉTROPOLE

Adresse de correspondance :

Place Estrangin-Pastré CS 60108
13254 MARSEILLE Cedex 06

**CENTRE D'AFFAIRES MARSEILLE
CÔTE BLEUE**

ATRIUM 10.8 - 3^{ème} étage - 10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 62 37

CENTRE D'AFFAIRES MARSEILLE CALANQUES

ATRIUM 10.8 - 3^{ème} étage
10 Place de la Joliette
13002 MARSEILLE
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 62 44

CENTRE D'AFFAIRES DU PAYS D'AIX

Carré de l'Enfant
140 Avenue du 12 juillet 1998
Bt B 2^{ème} étage
13290 Aix-en-Provence
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 62 19

**CENTRE D'AFFAIRES DU VAUCLUSE
ET PAYS D'ARLES**

Zac du pôle technique AGROPARC
Immeuble BOETIE n°45 - chemin des Meinajaries
84000 AVIGNON
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 62 36

CENTRES D'AFFAIRES DES ALPES

Place de Verdun - 05000 GAP Cedex
et
25 Bb Elimir Bourges - 04100 MANOSQUE
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 62 19

CENTRES D'AFFAIRES DE CORSE

Centre commercial CORSAIRE - RN 193
20290 BORGIO
et
Immeuble les Jardins de Bodiccione - Bd Louis Campi
20090 AJACCIO
Tél.⁽¹⁾ : 04 65 57 61 71

CENTRE D'AFFAIRES IMMOBILIER

PROFESSIONNEL et SOCIAL

3-5 cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tél.⁽¹⁾ : 06 79 05 95 87

RÉUNION

Adresse de correspondance :

La Mare - 35 rue Pierre Marinier
97438 Sainte Marie

**CENTRES D'AFFAIRES NORD EST
ET MARCHÉS SPÉCIALISÉS**

La Mare - 35 rue Pierre Marinier
97438 Sainte Marie
Tél.⁽¹⁾ : 02 62 71 14 91

CENTRE D'AFFAIRES OUEST

1 Rue Charles Renaudière de Vaux
97420 LE PORT
Tél.⁽¹⁾ : 02 62 45 69 21

CENTRE D'AFFAIRES SUD

21 rue de la Cayenne
97410 SAINT PIERRE
Tél.⁽¹⁾ : 02 62 40 01 68

CENTRE D'AFFAIRES MAYOTTE

1 rue de la grande traversée
ZI Kaweni I
97600 MAMOUDZOU
Tél.⁽¹⁾ : 02 69 60 82 81

ANTILLES

CENTRES D'AFFAIRES DE LA GUADELOUPE

Parc d'activités de la Jaïlle - Bâtiment 5/6
97122 BAIÉ-MAHAULT
Tél.⁽¹⁾ : 05 90 60 67 72

CENTRES D'AFFAIRES DE LA MARTINIQUE

ZAC du Lareinty - Immeuble Phenix
97232 LE LAMENTIN
Tél.⁽¹⁾ : 05 96 52 85 67

CENTRE D'AFFAIRES DES ILES DU NORD

33-34, Lot Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél.⁽¹⁾ : 05 90 60 43 12

GUYANE

CENTRE D'AFFAIRES DE GUYANE

Forum de BADUEL - 699 Route de BADUEL
97300 CAYENNE
Tél.⁽¹⁾ : 05 94 27 30 64

SAINT PIERRE ET MIQUELON

Front de Mer - 24, rue du 11 novembre
97500 SAINT-PIERRE
Tél.⁽¹⁾ : 05 08 41 07 00

(1) Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux Clientèles des marchés Entreprises, Entreprises de l'Economie sociale & Institutionnels, Collectivités & Institutionnels locaux, Logement social & Economie mixte et Immobilier professionnel - à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Caisse d'Epargne CEPAC a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses Clients sur la confiance et la transparence : lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.

Les conditions de la présente brochure ne s'appliquent pas aux clients qui seraient transférés vers la Banque Judiciaire. Dans ce cas, il conviendra de se référer à notre brochure de tarification spécifique Banque de l'ORME.

Les prix de cette brochure sont exprimés hors taxes. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation dans le territoire concerné.

Les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

Nos Chargés d'Affaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les plus adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr/cepac*

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés.....5
- 1.2. Banque à distance et Echanges de Données Informatisées8
- 1.3. Gestion de trésorerie 11
- 1.4. Télécoberte de chèques.....12
- 1.5. Opérations de paiement et d'encaissement.....12
- 1.6. Dates de valeur (jours ouvrés) 17
- 1.7. Instruments de paiements.....18
- 1.8. Solutions d'encaissement.....19

2 FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation..... 22
- 2.2. Engagements par signature 23
- 2.3. Financement des investissements ...24
- 2.4. Financement des opérations immobilières..... 25
- 2.5. Financement locatif..... 25
- 2.6. Couverture de taux..... 26

3 PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire 27
- 3.2. Épargne financière 27
- 3.3. Compte-titres 28

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- 4.1. Ingénierie sociale..... 30
- 4.2. Ingénierie financière.....31
- 4.3. Ingénierie immobilière.....31
- 4.4. Neobusiness31
- 4.5. Banque de l'orme.....31
- 4.6. Ingénierie environnementale..... 32
- 4.7. Banquier du dirigeant..... 32

5 COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Tenue de compte..... 33
- 5.2. Opérations de change 33
- 5.3. Opérations internationales hors SEPA... 34
- 5.4. Opérations TRADE 35
- 5.5. Garanties internationales..... 37
- 5.6. Financements à l'International 37
- 5.7. Echange de données informatisées.. 38
- 5.8. Offre Coface 38
- 5.9. Offre d'accompagnement à l'International. 38
- 5.10. Frais annexes 38

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document 39
- 6.2. Location de coffre-fort 39
- 6.3. Jedecclare.com 39
- 6.4. IPaidThat..... 39

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention..... 40
- 7.2. Incidents liés aux chèques..... 40
- 7.3. Incidents liés aux prélèvements et Effets. 40
- 7.4. Autres incidents 41
- 7.5. Oppositions 41

8 LEXIQUE



- Lexique.....42

9 NUMÉROS UTILES



- 45

10 RESOUDRE UN LITIGE



- 46



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros..... à partir de **78 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30 €/an⁽¹⁾**
- Rémunération de compte* **nous consulter⁽²⁾**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs..... à partir de **0,105%/trimestre**
 - Minimum de perception **30 €/trimestre**
- Spécificités compte centralisateur sans instrument de paiement (pour les financements d'opérations du marché immobilier professionnel)
 - Commission de tenue de compte **90 €/trimestre ou 30 €/mois⁽³⁾**
 - Commission de mouvement..... **0,025%/trimestre**
 - Virement ponctuel, de trésorerie, émission de chèque de banque..... **Gratuit**
- Service Digital Box **Gratuit⁽⁴⁾**
Service mettant à disposition les documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽⁵⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	2,50 €/trimestre	5 €/trimestre
Relevés décadaires	4 €/trimestre	9,90 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	6 €/trimestre	14,90 €/trimestre
Relevés journaliers	25 €/trimestre	94 €

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant..... **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant..... **Gratuit**
 - Commission de fusion de compte en intérêts ou agios :
 - Frais de mise en place/modification à partir de **50 €**
 - Frais par trimestre **78 €/compte**
 - Facture trimestrielle..... **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **5 €/édition**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Convention de compte courant à destination des Régies de recette* **nous consulter**
 - Convention séquestre **nous consulter**
 - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA>50 M€ ou Budget>10M€)..... **250 €/demande TVA**
 - Pour les autres clientèles **150 €/demande TVA**

* Sous réserve de commercialisation et/ou d'éligibilité du souscripteur ou du compte.

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable dès le 1^{er} euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité. Le coût du service ne saurait excéder la rémunération issue de ce dernier.

(3) Cotisation mensuelle de l'offre Compte Promotion Immobilière.

(4) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(5) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box »

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



- Fourniture d'informations comptables autres **27,50 €**
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC)..... **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte (RMFEC)..... **Gratuit**
- Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... *à partir de 20 €/acte de gestion*
- Mobilité bancaire
- Domilis Pro..... **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable :

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation administrative, juridique et informatique de votre dossier.

- Clientèle marché des Entreprises, pour une entité ayant un Chiffre d'Affaires ou un budget annuel :
 - De 0 à 5 M€ **150 €/par an**
 - Compris entre 5 et 50 M€ **280 €/par an**
 - De 50 M€ et plus **560 €/par an**
- Clientèle marché Economie Sociale & Institutionnels :
 - Petites Entreprises Economie Sociale (budget inférieur à 1,5 M€)..... **85 €/par an**
 - Moyennes Entreprises Economie Sociale (budget compris entre 1,5 M€ et 10 M€) **110 €/par an**
 - Grandes Entreprises Economie Sociale (budget supérieur ou égal à 10 M€)..... **160 €/par an**
- Clientèles autres marchés **125 €/par an**
- Commission d'actualisation des dossiers clients (autre)
(changement mandataires, associés, Kbis...) *à partir de 120 €*

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES* TVA

■ ASSOCIATIS ESSENTIEL- PETITES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant : chéquier, relevé de compte décadaire ou mensuel, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement^{(1) (3)}, assistance et protection juridique des principaux mandataires^{(2) (3)}, gestion à distance de vos comptes, etc... En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez prendre connaissance de ces conditions en agence.

Cotisation dans le cadre de la convention Économie Sociale

Carte de retrait Associatis	Visa Business ou Visa Electron ⁽⁴⁾	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Gold Business	Visa Platinum Business**
12,30€/mois	13,80 €/mois	13,80 €/mois	19,90 €/mois	40 €/mois

À partir de la seconde carte en forfait Associatis Essentiel :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé, Visa Electron⁽⁴⁾ **+2,20 €/mois/carte**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique **+2,20 €/mois/carte**
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé **+6 €/mois/carte**
- Carte Visa Platinum Business débit différé **+10,20 €/mois/carte**

■ SERVICES BANCAIRES DE BASE **Gratuit**

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier. Ils comprennent :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- La réalisation des opérations de caisse.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire de type SEPA⁽⁵⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

* Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

** Sous réserve de commercialisation et/ou de disponibilité du service.

(1) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCÉ Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(2) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney – 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) La carte Visa Electron n'est plus commercialisée, elle est remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique.

(5) Hors virement instantané.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.2. BANQUE À DISTANCE ET ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES⁽¹⁾ BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽²⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ et depuis l'application mobile, disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET Comptes

- Frais de mise en place de l'abonnement	Gratuit
- Abonnement au service de banque à distance	12,50 €/mois
• Option bourse	Gratuit
• Option comptes de filiales ⁽³⁾	Gratuit
• Option Banque à Distance unique pour les groupes	Gratuit
- Frais d'intervention (<i>gestion des utilisateurs et habilitations, import des destinations en masse</i>)	nous consulter <u>TVA</u>
- Demande d'ajout unitaire de RIB en agence	5 €
- Édition d'un relevé de coordonnées bancaires	Gratuit
- Frais de modification du contrat d'abonnement	5 € <u>TVA</u>

■ CE NET Secteur Public

- Abonnement	Gratuit
--------------------	----------------

■ WEBPROTEXION

DÉFINITION :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement	Gratuit
- Demande d'ajout de RIB en agence	5 €
- Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées)	9 €/lecteur <u>TVA</u>
- Souscription de carte Secur@ccès	7€/an <u>TVA</u>

■ PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR :

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Service accessible sur internet, il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement	9 €/mois <u>TVA</u>
- Gestion du risque commercial	10 €/mois <u>TVA</u>

(1) Hors coût de communication ou de connexion.

(2) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

(3) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



■ CE NET Remises

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers via sa solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service..... **Gratuit**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe..... **5 €/acte**
- Frais de modification sur l'abonnement **5 €/acte**
- Service de remise d'ordres :
 - Abonnement : dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés **à partir de 46 €/mois⁽¹⁾**
- Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres :
 - Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs..... **à partir de 46 €/mois⁽¹⁾**

CE NET EDI (Echanges de données informatisées avec la banque)

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)..... **26 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires..... **nous consulter TVA**

■ PULCEO

BON À SAVOIR :

PulCeo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCeo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service :
 - À distance..... **à partir de 200 € TVA**
 - Sur site Client..... **à partir de 400 € TVA**
 - Service après-vente **nous consulter TVA**
- Abonnement PULCEO.FR incluant deux banques..... **40 €/mois TVA**
- Option par banque supplémentaire..... **nous consulter TVA**
- Option complémentaire :
 - Service E-facturation*..... **nous consulter**
 - Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA **nous consulter**
 - Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes)..... **nous consulter**
 - Service Diamond (Vérification de coordonnées bancaires via API⁽²⁾)..... **nous consulter TVA**
 - Gestion du risque commercial **nous consulter TVA**
- Options complémentaires autres* : durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PULCEO mobile élargi, PulCeo Connect **nous consulter TVA**

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(2) API : interface de programmation d'application.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



■ EBICS

Electronic Banking Internet Communication Standard : protocole de communication sécurisé permettant l'échange de fichiers entre des clients et des établissements bancaires.

- Frais de mise en place du service **Gratuit**
- Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR (LCR : Lettre de Change Relevé / BOR : Billet à Ordre Relevé) :
 - Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique..... à partir de **50 €/mois⁽¹⁾ TVA**
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation via CE net à partir de **50 €/mois⁽¹⁾ TVA**
 - Abonnement mensuel EBICS T confirmation sans signature électronique par fax..... à partir de **50 €/mois⁽¹⁾ TVA**
- Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations :
 - Abonnement mensuel EBICS (profil T)..... **50 €/mois TVA**

■ SWIFTNet

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communications bancaires.

- Frais de mise en place du service **nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct..... **nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel services FIN **nous consulter TVA**

■ Pe SIT

Protocole d'Echanges pour un Système Interbancaire de Télécompensation.

- Frais de mise en place du service **nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel..... **nous consulter TVA**

■ AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte..... **nous consulter**
- Relevés :
 - Relevé intraday (format camt052 ou MT942)* **20 € par compte/mois**
 - Relevé de frais (format camt86)* **nous consulter**
 - Format CFONB, xml, PDF..... **nous consulter**
 - Format MT940..... **nous consulter**
- Accès multiple tout protocole..... **nous consulter**
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA..... **nous consulter TVA**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes..... **nous consulter TVA**
- Services complémentaires..... **nous consulter**
- Suivi SWIFT GPI* (Global payment innovation)..... **nous consulter TVA**
- Représentation automatique des impayés* **nous consulter TVA**
- Service de protection * **nous consulter TVA**

■ ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5 €/mois**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mail :
 - Forfait mensuel (nombre illimité de mails)..... **5 €/mois**

■ LOGICIEL DE GESTION DE FLUX FINANCIERS ENTREPRISE⁽²⁾ Multi bancaires, sociétés, comptes ou devises.

- Abonnement mensuel..... **60 €/mois**
- Frais d'installation : - de 1 à 5 postes..... **350 €**
 - de 6 à 10 postes..... **500 €**
 - au-delà de 10 postes **nous consulter**
- Frais de maintenance **nous consulter**

*Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (CE NET, EBICS) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass : solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽²⁾.

■ Secur'Pass [®]	Gratuit
■ Certificat électronique	
- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans)	180 € TVA
- Certificat dans le Cloud	nous consulter TVA
■ Authentification forte par :	
- Clé FIDO2	nous consulter TVA
- Certificat 3 SKEY (SWIFT Secure Signature Key) : par Token (valable 3 ans)	100 € TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées)	9 €/unité TVA
- Cotisation carte secur@ccès	7 €/an TVA
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque	13,17 € TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽³⁾	7 €/demande TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	10,17 € TVA

> 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE CENTRALISATION DES RECETTES

■ Integral Cash Recette	nous consulter
-------------------------------	-----------------------

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

■ Integral Cash Pooling	nous consulter TVA
-------------------------------	---------------------------

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

■ Cash Pooling GROUPE	nous consulter TVA
-----------------------------	---------------------------

DÉFINITION :

Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou à une destruction) ou d'ajout.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.4. TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

TÉLÉCOLLECTE IMAGES CHÈQUES nous consulter

TLMC nous consulter

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR nous consulter

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> 1.5. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale au sein de la même Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM⁽¹⁾. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virement de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangés en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Moment de réception** : correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut télécopie de confirmation de l'ordre.
- **Date d'exécution** souhaitée : correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Prélèvement SEPA** : prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Il s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** : est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

(1) COM : collectivités d'outre-mer.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Chèques
 - Paiement d'un chèque **Gratuit**
 - Frais d'émission d'un chèque de banque⁽¹⁾ **15 €**
- Retraits d'espèces au guichet
 - Retrait d'espèces en agence Caisse d'Épargne sans émission de chèque **Gratuit**
 - Retrait d'espèces avec une carte de retrait temporaire dans une agence autre que celle de la domiciliation du compte⁽²⁾ **3 € / retrait**

■ Retraits d'espèces par carte bancaire

- En Euros

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	DAB	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement (frais par opération pour les opérations facturées) :		
- Avec une carte Visa Business ou Visa Business à contrôle de solde	Gratuit	6,25 €
- Jusqu'à 4 retraits dans le mois	1 €	6,25 €
- A partir du 5 ^{ème} retrait par mois	Gratuit	6,25 €
- Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum		

- En devises - Frais par retrait (*hors commission de change*)

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait (cette commission s'ajoute à la commission fixe)	2,85 %	2,85 %

■ Paiements par carte (*hors commission de change*)

	Euros- zone Euro	Devises ou hors zone Euro
Commission fixe par acte	Gratuit	0,53 €
Commission proportionnelle au montant du paiement (cette commission s'ajoute à la commission fixe)		2,90 %
Avec un maximum de perception par transaction		6,55 €

■ Virements

- Frais par émission de virement :

	Papier Guichet	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent) même Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque ou une autre Caisse d'Épargne	7 €	0,21 €	0,21 €
Virement SEPA instantané vers une autre banque en fonction des montants* ⁽³⁾ :			
- 0 € - 5 000 €	7 €⁽⁴⁾ + 1 €	1 €	1 €
- 5 000,01 € - 30 000 €	7 €⁽⁴⁾ + 3 €	3 €	3 €
- 30 000,01 € - 100 000 €	7 €⁽⁴⁾ + 10 €	10 €	10 €
Virement SEPA jour			0,40 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,25 €
Virement Tiers urgent	15 €		7 €
Virement SCT accéléré *			0,50 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,40 €	0,21 €	
Virement de trésorerie France	15 €	7 €	7 €
Virement de trésorerie Union européenne	15 €		7 €

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) Gratuit sur Livret A.

(2) Hors offre «Services Bancaires de Base».

(3) Pour les clients détenteurs d'un CENET EDI, une souscription gratuite au service Virement Instantané est nécessaire.

(4) Ces frais de 7€ ne s'appliquent pas à un virement SEPA instantané occasionnel vers la même ou une autre Caisse d'Épargne.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



	Papier Guichet	Banque à distance	Télétransmission
- Frais sur remise de virements :			
Remise de virements confirmée par fax		10 €	10 €
Remise de virements confirmée par signature électronique		Gratuit	Gratuit
Remise de virements multiples papier ou liste : frais additionnels ⁽¹⁾	2,25€/vir		

- Frais sur interventions et demandes particulières :

Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	16 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	nous consulter
Rejet de virements suite à l'émission de virements SEPA	Gratuit
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	3,50 €

- Virements en euros hors zone SEPA ou devises Cf Rubrique « COMMERCE INTERNATIONAL »
- Service de protection des virements - lutte contre la fraude⁽²⁾ nous consulter

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

	Papier Guichet	CE net ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10 €	Gratuit
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) ⁽³⁾	10 €	Gratuit
Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B) ⁽²⁾⁽³⁾	10 €	Gratuit
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) :		
- Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16 €	
- Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16 €	

- Contestation/Opposition sur prélèvement :

Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	16 €
Refus de tout prélèvement SEPA	32 €
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	16 €
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée	20 € TVA

■ Autres frais sur prélèvement

- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 20 €/demande TVA

■ Effets de commerce

- Frais de souscription à la convention de « Paiement Sauf Désaccord » (PSD) Gratuit

- Frais par effet :

	avec souscription de la convention PSD	sans souscription de la convention PSD - traitement guichet
Bon à payer ponctuel	Gratuit	2,45 €/effet
	traité par le Client à partir de son abonnement Banque à distance ou EDI	traité par la CEPAC au guichet
Rejet demandé par le Client	Gratuit	17,50 €/effet

- Frais d'avis de sort 17,50 €/acte

- Autres frais (prorogation, réclamation, modification, impayé) 17,50 €/acte

(1) Frais additionnels appliqués dès le 2^{ème} virement demandé dans une même remise. Dès le 2^{ème} virement le coût total par virement est de 9,25€ (7€+2,25€).

(2) Sous réserve de disponibilité.

(3) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Remises d'espèces en agence (hors prestation particulière)
 - Dépôt d'espèces d'un montant supérieur ou égal à 20 €⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Frais sur remise d'espèces d'un montant inférieur à 20 € **5 €/remise**
 - Traitement des écarts de comptage **5 €/remise**
 - Frais suite à un dépôt mixte pièces / billets dans un même contenant **5 €/remise**
- Service dépôt Securexpress : dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
 - Abonnement **TVA** :
 - avec assurance⁽²⁾ recette-dépôt **13 €/trimestre**
 - sans assurance recette-dépôt **6,10 €/trimestre**
 - Cotisation Carte Securexpress : 1^{ère} carte gratuite, les suivantes au prix par carte de **8,10 €/an TVA**
 - Frais d'opposition sur carte Securexpress **14 €**
 - Demande de clé ou badge de dépôt supplémentaire⁽³⁾ **nous consulter**
 - Frais de remplacement de la sacoche si perte ou détérioration **14 € TVA**
 - Frais de remplacement de carte de dépôt Securexpress **6,75 €/carte TVA**
- Remise d'espèces hors agence
 - Service de ramassage des fonds **Sur devis**
- Chèques
 - Remise de chèques (hors prestations particulières) en euro compensables en France **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽⁴⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité⁽⁵⁾ (voir les conditions générales de la convention de compte courant).
 - Frais de remise de chèques mal renseignée **7,50 €**
 - Télécollections images chèques **nous consulter**
 - Frais pour chèque déposé rejeté pour motif défaut ou insuffisance de provision **Gratuit**
 - Frais pour chèque déposé rejeté pour autres motifs **17 €**
 - Délivrance d'un carnet de bordereaux personnalisés de remises de chèques **2,10 €/carnet**
- Virements
 - Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro zone Euro **Gratuit**
- Prélèvements SEPA / TIP SEPA

	Télétransmission
Émission de prélèvement SEPA CORE	0,34 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	0,34 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax	10 €/remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	7 €/rejet
Service représentation automatique de prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé	nous consulter TVA

(1) Sous réserve du respect des conditions d'utilisation.

(2) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Sous réserve de disponibilité et/ou d'équipement du site.

(4) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(5) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte courant.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



- Interventions et demandes particulières :

Solutions de gestion des mandats	nous consulter
Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement	7 €/acte
Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance <i>(au-delà d'une opération : coût réel)</i>	9 €/opération
Frais sur reversement suite à une opération émise à tort <i>(au-delà d'une opération : coût réel)</i>	9 €/opération
Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE <i>(rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)</i>	7 €/opération
Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) <i>(rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)</i>	7 €/opération
Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle	20 €/acte
Frais sur recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier	20 €/recherche

■ Télérèglement

- Frais de rejet suite à l'émission de téléchèques..... **nous consulter**

■ Titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)

- Frais de reprise de TIP SEPA par télétransmission..... **nous consulter**

- Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA..... **nous consulter**

■ Effets de commerce

	support papier	télétransmis
Frais par effet	6,50 €	0,39 €
Frais par remise papier	9 €	
Frais par remise d'effets confirmée par fax		10 €
Frais par remise d'effets confirmée par signature électronique		Gratuit

- Frais de prorogation, de réclamation, de modification ou d'avis de sort..... **17,50 €**

- Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **17,50 €**

■ Service SEPAmail DIAMOND : service de vérification de coordonnées bancaires

- Abonnement unitaire au service..... **15 €/mois TVA**

- Demande de vérification..... **1 € unitaire TVA**

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.6. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France*	J + 1 ouvré* Avec J : date de comptabilisation de la remise Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	J : date de règlement
	A l'encaissement	A l'escompte
Effets de commerce	J + 2 ouvrés* (Sous réserve de remise à l'encaissement 6 jours ouvrés avant l'échéance)	à date inscrite sur le bordereau de remise

Autres opérations : jour de comptabilisation sur le compte du client.



BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virements SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.



* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir les conditions générales de la convention de compte courant).

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.7. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux personnalisés de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique	Frais d'envoi à domicile
Envoi simple	Gratuit	Gratuit
Envoi en recommandé avec ou sans accusé réception	8,40 €/envoi	8,40 €/envoi

- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence / centre d'affaires **8,05 €**
- Fabrication de lettres-chèques **Frais réels**

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes (*hors offres groupées de services*)

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	53 €/an	53 €/an
Carte Visa Gold Business	145 €/an	145 €/an
Carte Visa Platinum	-	240 €/an

- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique, carte de paiement Visa Electron⁽¹⁾⁽²⁾ **45 €/an**
- Carte de retrait Associatis⁽³⁾ **30 €/an**

- Opérations diverses
- Refabrication de carte avant échéance **15 €**
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel **13,10 €/demande**
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec ou sans AR (ajustable selon frais postaux) **12,50 €/envoi**
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement⁽⁴⁾ **12,50 €/demande**

CARTE ACHAT PUBLIC **nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE **nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement "Pro Plus"⁽⁵⁾⁽⁶⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierges, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement "Pro Plus"⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif⁽⁵⁾⁽⁶⁾ **16,30 €/an/compte**

(1) La carte Visa Electron n'est plus commercialisée, elle est remplacée par la carte Visa Business à contrôle de solde systématique.

(2) Cotisation carte gratuite uniquement dans le cadre de l'offre «Services Bancaires de Base».

(3) Carte réservée à la Clientèle du marché Economie Sociale.

(4) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Epargne.

(5) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(6) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.



> 1.8. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (Service de sécurisation des ordres de paiement effectués à distance)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS	150 €
- JePaieEnLigne	150 €
- Jepaieenligne EXPRESS ⁽¹⁾	50 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS	15 €
- JePaieEnLigne	15 €
- Jepaieenligne EXPRESS ⁽¹⁾	8 €
■ Frais liés aux transactions	
- Commission monétique sur paiement	nous consulter
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires	nous consulter
■ Options SP Plus TVA	
- Paiement VPC (Vente par correspondance)	nous consulter
- Paiement par identifiant ⁽²⁾	nous consulter
- Paiement par fichier ⁽²⁾	nous consulter
- Gestion du profil administrateur	nous consulter
- Schémas internationaux UPI, DFS, JCB	nous consulter
- Cartes Titres Restaurant et cartes Chèque-Vacances Connect	nous consulter
- Cartes privatives ⁽²⁾ (Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal)	nous consulter
- Push mail push SMS	nous consulter
- Web Services	nous consulter
- Acceptation Paypal	nous consulter
- Pilotage risques niveau 1	nous consulter
- Pilotage risques niveau 2	nous consulter
- Fichier reporting	nous consulter
- Personnalisation page de paiement	nous consulter
- Rapprochement bancaire visuel ⁽²⁾	nous consulter
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier ⁽²⁾	nous consulter
- Rapprochement des impayés visuel ⁽²⁾	nous consulter
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier ⁽²⁾	nous consulter
- Service saisonnier	nous consulter
- Paiement par batch	nous consulter
- Paiement par abonnement	nous consulter
- Oney (voir page 21), Cartes Etrangères	nous consulter

PAYPLUG⁽³⁾ nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

■ Option PayLater⁽⁴⁾

nous consulter

(1) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

(2) Sauf Secteur Public.

(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerce conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIA S : 07 023 261 - www.orias.fr. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

- Le contrat monétique accepteur
 - Ouverture/clôture de dossier nous consulter
 - Taux de commission nous consulter
 - Relevés des frais d'encaissement cartes annuel (RAFEC) et mensuel (RMFEC) **Gratuit**
 - Frais d'intervention sur impayés ou litiges cartes bancaires **56 €/dossier**
- Location de terminaux de paiement électronique (TPE)*

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique) nous consulter⁽²⁾ **TVA**
- Terminal IP (raccordé à internet) nous consulter⁽²⁾ **TVA**
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus) nous consulter⁽²⁾ **TVA**
- Terminal Premium (Android) nous consulter⁽²⁾ **TVA**
- TAP TO PAY*

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store.

 - Abonnement **4,90 €/mois**
 - Commission monétique carte réseau **1,25%**
 - Commission monétique carte UE **1,25%**
 - Commission monétique cartes commerciales **2,50%**
 - Commission monétique cartes étrangères **2,50%**
 - Coût fixe par transaction **0,15 €**
- Prestations associées ou complémentaires
 - Solution d'édition/lecture de chèques nous consulter **TVA**
 - Frais d'ouverture de dossier chèque nous consulter **TVA**
 - Frais de chargement logiciel spécifique à partir de **30 € TVA**
 - Frais de rupture de contrat de location TPE nous consulter **TVA**
 - Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage nous consulter **TVA**
 - Commission monétique sur paiement nous consulter
 - Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire **Gratuit**
 - Relevé d'édition monétique hebdomadaire nous consulter
 - Relevé d'édition monétique journalier nous consulter
 - Frais de traitement des impayés ou litiges cartes bancaires **56 €/dossier**
 - Frais sur contrats inactifs **15 €/an**
 - Frais de recherche d'historique de télécollecte nous consulter **TVA**

*Sous réserve de commercialisation et/ou d'éligibilité du souscripteur.

(1) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Etude personnalisée selon les volumes confiés.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN



CE BOOST PAY BUSINESS^{(1)*} **TVA**

DÉFINITION :

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr⁽⁶⁾

- Abonnement CE boost Pay Business à partir de **65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalités de sortie du contrat **nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽²⁾ nous consulter

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽³⁾ nous consulter

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)..... nous consulter **TVA**

BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

SMILES & PAY⁽⁴⁾ nous consulter

DÉFINITION :

Smiles & Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

HEOH^{(5)*} nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement.

*Sous réserve de commercialisation et/ou d'éligibilité du souscripteur.

(1) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(2) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(3) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(4) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

(5) Services Heoh de Heoh Payments proposés par la Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838460962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(6) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

2 FINANCEMENTS⁽¹⁾



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER ANNUELS pour les découverts, l'escompte et la mobilisation de créances professionnelles, en % du montant de l'engagement (création, renouvellement du concours)

- Immobilier Professionnel..... selon devis
- Autres marchés 1% min. 200 €/ligne

DÉCOUVERT (facturation trimestrielle)⁽²⁾

- Découvert autorisé
 - Taux d'intérêt⁽³⁾⁽⁷⁾..... **Taux d'intérêt conventionnel**
indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert
 - Commission d'engagement..... à partir de **1,5 %**
Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement **ou** trimestriellement.
 - Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)⁽²⁾..... **nous consulter**
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... à partir de **+3 %**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽³⁾⁽⁷⁾..... **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur⁽⁴⁾**

COMMISSIONS⁽⁵⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... à partir de **0,10 %/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation..... **1 %**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE

- Taux d'intérêt escompte⁽⁶⁾
Avec un minimum de restitution de 10 jours ouvrés..... **Taux de référence⁽⁷⁾ + marge**
(minimum de 5€/effet)
- Commission sur billet financier (par billet) **3,65 €**
- Montant commission forfaitaire (seuil d'application de la commission forfaitaire à 750 €) **7 €**
- Minimum de perception + endos lors du décompte d'incident **5 €**
- Commission d'engagement **1 %**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

BON À SAVOIR :

La loi Daily vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de convention cadre (mise en place)..... **52 €**
- Taux de cession-escompte Daily..... **Taux de référence⁽⁷⁾ + marge** *(minimum de 5€/créance)*
- Commission de non utilisation **0,20 %**
- Commission de bordereau **20 €**
- Commission de notification (par courrier)..... **20 €**
- Commission par créance cédée **5 €**
- Commission de renouvellement/prorogation, ou de réclamation, ou de modification, ou impayé, ou avis de sort **20 €/acte**
- Frais d'envoi d'un échéancier de créances (mensuel) **5,10 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Périodicité trimestrielle pour un arrêté de compte trimestriel ou le cas échéant mensuelle pour un arrêté de compte mensuel.

(3) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(4) Correspond au taux d'usure.

(5) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(6) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(7) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

2 FINANCEMENTS



GESTION DU POSTE CLIENT nous consulter

BON À SAVOIR : Financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client
 - Commission de financement nous consulter **TVA**
 - Commission d'affacturage nous consulter **TVA**
- Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture nous consulter
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER et TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales nous consulter
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre) nous consulter **TVA**

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Taux Taux personnalisé
- Commission d'engagement nous consulter
- Commission de gestion nous consulter
- Commission de mouvement nous consulter
- Commission de non-utilisation nous consulter

NUMAIRC RELAIS (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Solution de financement en ligne Tarification en ligne sur <https://www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites>⁽¹⁾

FINANCEMENT DES STOCKS nous consulter

AVAL DE TRAITE

- Commission sur aval de traite nous consulter

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES nous consulter

GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE nous consulter

GARANTIES DE MARCHÉ (restitution d'acompte, retenue de garantie...) nous consulter

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.



> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit moyen-long terme
 - Entreprises, Économie sociale & Institutionnels **1% min. 500 €**
 - Autres marchés **Selon devis**

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT (par demande)

- Changement de numéro de compte de prélèvement **16 €**
- Réédition de contrat à la demande du client **16 €**
- Réédition du tableau d'amortissement **16 €**
- Frais d'attestation de prêt soldé, hors assurance, mutuelle et société de caution **12,50 €**
- Simulation de décompte de remboursement anticipé **16 €**
- Indemnité de remboursement anticipé **Selon contrat**
- Indemnité de réaménagement **Selon contrat**
- Modification simple du contrat avec ou sans avenant (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée...) **130 €**
- Modification complexe⁽¹⁾ par avenant (changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet, ...) **nous consulter**
- Frais de réaménagement de prêt sous réserve de l'accord du prêteur **nous consulter**
- Attestations diverses sur crédit en cours **nous consulter**

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽²⁾ **nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.

En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garanzissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais d'inscription initiale, modification ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Information annuelle des cautions, par garant et par dossier de prêt **Gratuit**
- Prise de garanties société de caution mutuelle **nous consulter**
- Nantissement⁽³⁾ Livrets, Dépôts à terme, contrat d'Assurance vie **101,50 €/acte**
- Nantissement⁽³⁾ de compte-titres, parts de SCPI **127,80 €/acte**
- Nantissement⁽³⁾ de fonds de commerce sous seing privé, matériel, outillage **518 €/acte**
- Gage⁽³⁾ sur véhicule automobile **50 €/acte**
- Gage⁽³⁾ sans dépossession de parts sociales **518 €/acte**
- Nantissement⁽³⁾ de compte d'instruments financiers **518 €/acte**
- Nantissement⁽³⁾ sur avoirs pour autre bénéficiaire (que Caisse d'Épargne) **0,10% min.300€/acte**
- Nantissement⁽³⁾ de marché public et autres garanties **nous consulter**
- Mainlevée totale (sûreté réelle ou nantissement) **124 €/acte**
- Mainlevée partielle (sûreté réelle ou nantissement) **180 €/acte**
- Fiducie sûreté **nous consulter**
- Délégation de loyer **nous consulter**

(1) Modification complexe : nécessite une analyse du dossier.

(2) Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Hors frais d'enregistrement et de timbre.

2 FINANCEMENTS



PRÊT À IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL*

(Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière)..... nous consulter

NUMAIRC (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Solution de financement en ligne **Tarifcation en ligne sur <https://www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites>**⁽¹⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de recharge. N'hésitez pas à consulter votre chargé d'affaires.

> 2.4. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS réalisés par des professionnels de l'immobilier

- Crédit Court Terme **Selon devis**
- Garanties et cautions dédiées **Selon devis**

AUTRES SERVICES DU CRÉDIT nous consulter

COMPTE RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire nous consulter

> 2.5. FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER nous consulter **TVA**

CRÉDIT BAIL MOBILIER⁽²⁾ **TVA**

PRIX HT (hors forfait SAV)

- Frais de dossier (% du montant H.T. du matériel)..... **2% min. 50 €**
- Publicité légale crédit-bail location (*greffe du tribunal de Commerce*) **23 €**
 Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social.
- Inscription d'un nantissement (*incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement*)... **250 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50 €**
- Mainlevée d'opposition :
 - Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe **50 €**
- Gestion d'un sinistre matériel :
 - Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe **150 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne :
 - Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe **50 €**
- Réédition de documents (*contrats, échéanciers,...*)⁽³⁾ **50 €**
- Changement d'adresse postale (y compris PND) nous consulter
- Changement de dénomination sociale (*sans changement de n° Siren*) **35 €**
- Changement d'immatriculation (*inclus duplicata de certificat*) **50 €**

*Sous réserve de commercialisation et / ou d'éligibilité du souscripteur.

(1) Coût selon votre fournisseur d'accès internet.

(2) Les tarifs exprimés ci-dessus en Euro seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA, ...). Ces tarifs sont en vigueur au 01/10/2023 et susceptibles de modification sans préavis.

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

2 FINANCEMENTS



■ Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	35 €
■ Modification de la date d'échéancement (<i>hors intérêts intercalaires</i>).....	50 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50 €
■ Changement du mode de règlement ⁽¹⁾	
- de chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- de prélèvement à chèque.....	250 €
- de prélèvement à virement	250 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾⁽³⁾	50 €
■ Attestations diverses (<i>crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...</i>), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (<i>expert-comptable, commissaire aux comptes, ...</i>).....	75 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (<i>changement d'actionariat, de gérant, d'assuré</i>) ⁽¹⁾	250 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50 €
LEASE BACK	nous consulter
LOCATION LONGUE DURÉE	nous consulter TVA
> 2.6. COUVERTURE DE TAUX	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

3 PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les plus adaptées à vos besoins.



> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE* Rémunération client

DÉPÔT À TERME

■ CAT à taux fixe nous consulter

■ CAT Vert nous consulter

- **Définition :** compte à terme à taux progressif dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif

■ CAT à taux progressif nous consulter

- **Définition :** compte à terme à taux progressif dont la somme déposée demeure bloquée jusqu'au terme prévu lors de la souscription

■ CAT à taux révisable nous consulter

LIVRET A nous consulter

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL nous consulter

- Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) 30 €/an

dans la limite du solde créditeur du compte

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BONS DE CAISSE nous consulter

LIVRETS

- Frais de tenue de compte sur Livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) 30 €/an

dans la limite du solde créditeur du compte

Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un Livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE*

PARTS SOCIALES nous consulter

EMPRUNTS BPCE nous consulter

TITRES DE CRÉANCES

■ Certificat de dépôt négociable nous consulter

■ Titres négociables à moyen terme nous consulter

■ Autres titres de créances à formule nous consulter

*Sous réserve de commercialisation et / ou d'éligibilité du souscripteur.

3 PLACEMENTS



OPC (Organisme Placement Collectif)

BON À SAVOIR :

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont notamment pour objectif d'améliorer la qualité du service fourni au client.

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
- Intégral Cash Trésorerie..... **nous consulter**

BON À SAVOIR :

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

GESTION D'UN MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **nous consulter TVA**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **nous consulter TVA**

> 3.3. COMPTE-TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne lui fournit. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

ORDRES DE BOURSE⁽¹⁾ EURONEXT (PARIS, BRUXELLES, AMSTERDAM)

■ Actions/obligations <i>Opération ferme sur le marché au comptant</i>	En agence/ centre d'affaires	Par internet ⁽²⁾
Taux de courtage (<i>hors impôt de Bourse</i>)	1,43 %	0,52 %
Minimum de perception	17,60 €	7,80 €
Ordre non exécuté ou annulé	10,70 €	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **nous consulter**

ORDRES SUR OPC : Fonds Commun de Placement (FCP), Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

- Opérations OPC groupe BPCE **consulter le prospectus simplifié ou DIC⁽³⁾ de l'OPC concerné**
- Opérations OPC d'un autre réseau **32 € + frais d'émetteur**

PARTS SOCIALES CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès ; ordres de bourse possibles par le service de banque à distance de la Caisse d'Épargne sur les valeurs proposées sur le site.

(3) DIC : Document d'Informations Clés.

3 PLACEMENTS



DROITS DE GARDE (sur la base d'une valorisation au 31/12 de l'année écoulée) **TVA**

Hors Clientèle Banque privée, hors compte-titres en Gestion sous mandat

- Compte-titres composé uniquement de valeurs du groupe BPCE..... **22,08 €/an**
- Compte-titres dédié et composé uniquement de Parts Sociales Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée..... **22,08 €/an**
- Compte-titres intégrant des valeurs hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne (a) **3,60 €**
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille (b)..... **0,21 %**
 - Minimum de perception/compte (a)+(b)..... **30 €/an**
 - Maximum de perception /compte (a)+(b):
 - sur compte-titres de valorisation inférieure à 1M€ **241,67 €/an**
 - sur compte-titres de valorisation supérieure ou égale à 1M€..... **nous consulter**
- Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) **application des droits de garde**
 Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

GESTION DE COMPTE-TITRES

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Frais sur ordre d'achat ou de vente de titres non cotés **127,50 € TVA**
- Relevé annuel **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client **nous consulter TVA**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU)..... **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU)..... **12,50 € TVA**
- Délivrance d'attestations fiscales..... **à partir de 90 € TVA**
- Transfert de compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Transfert vers un autre établissement (% du montant du portefeuille transféré)..... **0,10% min. 95,83 € TVA**
- Frais attestations retenues à la source titres allemands..... **nous consulter TVA**
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs) :
 - Standard moins de 5 ans..... **nous consulter TVA**
 - Standard plus de 5 ans..... **nous consulter TVA**
- Autres recherches..... **nous consulter TVA**

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES GRANDS INVESTISSEMENTS **nous consulter TVA**

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE*



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

➤ 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure d'apporter des outils de motivation et de fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- **EPARGNE SALARIALE** (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO))..... **nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, PERCOL&CO, PERO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et de fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

■ TITRES DE SERVICES

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de Services Bimpli, proposées par la Caisse d'Épargne, sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Bimpli Resto »⁽¹⁾ (carte et chèque)..... **nous consulter** **TVA**
- Titre Cadeau « Bimpli Cado »⁽¹⁾ (carte et chèque)..... **nous consulter** **TVA**

■ INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE/INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT⁽²⁾⁽⁵⁾..... **nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

■ ASSURANCE SANTÉ COLLECTIVE*⁽³⁾⁽⁵⁾..... **nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

■ PROTECTION HOMME CLÉ⁽⁴⁾⁽⁵⁾..... **nous consulter**

BON À SAVOIR :

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de ses clients et partenaires.

*Sous réserve de commercialisation et / ou d'éligibilité du souscripteur.

(1) Services fournis par Swile et distribué par la Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole.

(3) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 719 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

(4) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717.

(5) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE*



■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS⁽¹⁾ nous consulter

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

■ OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE RISQUE

- Couverture de risque de taux nous consulter

La Caisse d'Épargne vous propose, en partenariat avec Natixis, d'accéder à une large gamme de produits permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt.

- Couverture de risque de change nous consulter

La Caisse d'Épargne vous propose, en partenariat avec Natixis, une large gamme de produits permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et ainsi sécuriser vos transactions.

- Couverture de risque de matière première nous consulter

Si votre domaine d'activité concerne l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières et que vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix, la Caisse d'Épargne vous propose, en partenariat avec Natixis, des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité.

■ OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises nous consulter

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

■ IMMOBILIER PROFESSIONNEL nous consulter

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

■ OFFRES RÉSERVATAIRES nous consulter

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Épargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.4. NEOBUSINESS

La Caisse d'Épargne accompagne à travers un dispositif complet les start-up et entreprises qui innovent.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficultés, sous plan ou sous administration provisoire.

Voir notre brochure tarifaire dédiée.

* Sous réserve de commercialisation et / ou d'éligibilité du souscripteur.

(1) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B 218806).
Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie - Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE*



> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE nous consulter

La Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec ses partenaires et les filiales spécialisées du groupe BPCE (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

ÉTUDE PATRIMONIALE nous consulter

INGÉNIERIE ET CONSEILS FINANCIERS nous consulter

La Caisse d'Épargne met à votre disposition une structure composée d'experts en relation avec NATIXIS, ses filiales et partenaires Banque du Dirigeant pour vous proposer :

- Des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale nous consulter
- Des conseils personnalisés en investissement et financement nous consulter
- Des conseils et un accompagnement sur la transmission et cession d'entreprise nous consulter
- Une gestion personnalisée dans le cadre d'une offre Private Equity nous consulter

DROITS DE GARDE (sur la base d'une valorisation au 31/12 de l'année écoulée) TVA **Conditions spécifiques appliquées à la Clientèle Banque Privée, hors compte-titres en Gestion sous mandat**

- Compte-titres intégrant des valeurs hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne de valeurs hors groupe BPCE (a) 3,60 €
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille (b) 0,21 %
 - Minimum de perception /compte (a) + (b) 30 €/an
 - Maximum de perception /compte (a) + (b) nous consulter
- Compte-titres composé uniquement de valeurs du groupe BPCE 22,08 €/an
- Compte-titres dédié et composé uniquement de Parts Sociales Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée 22,08 €/an
- Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier) **application des droits de garde**
Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

*Sous réserve de commercialisation et / ou d'éligibilité du souscripteur.

5 COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.1. TENUE DE COMPTE*

■ Frais de tenue de compte en devises tous marchés ⁽¹⁾	78 €/trimestre
■ Rémunération de compte en devises	nous consulter
■ Commission de mouvement	
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs	<i>à partir de</i> 0,105 %/trimestre
- Minimum de perception	30 €/trimestre
■ Versement d'espèces (hors prestations particulières).....	nous consulter
■ Envoi de relevés (périodicité mensuelle)	Gratuit
■ Autres prestations.....	se référer à la rubrique BANQUE AU QUOTIDIEN

PLACEMENT A TERME EN DEVISES **nous consulter**



BON À SAVOIR :

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires import/export).



> 5.2. OPÉRATIONS DE CHANGE*

CLICK'N TRADE

■ Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) **nous consulter**

CHANGE AU COMPTANT⁽²⁾

■ Commission de change ⁽³⁾⁽⁴⁾ (par opération).....	0,05 % min. 15 €
■ Frais sur opération de change manuel (achat / vente).....	9,20 € / opération

CHANGE A TERME⁽²⁾

■ Frais de mise en place	20 € / dossier
■ Commission de change ⁽³⁾⁽⁴⁾ (par opération).....	0,05 % min. 15 €
■ Frais de levée anticipée.....	15 €
■ Frais de prorogation	15 €

CHANGE A TERME PREAVIS +⁽²⁾

■ Frais de mise en place	50 € / dossier
■ Commission de change perçue à chaque levée ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,05 % min. 15 €

SWAP DE CHANGE⁽²⁾

■ Frais de mise en place	nous consulter
■ Commission de change ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,05 % min. 15 €

AUTRES SERVICES

■ Instruments financiers à terme de change (options, produits structurés...)..... **nous consulter**

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) Montants prélevés dans la devise, sur le compte en devises concerné.

(2) Spécificités Clientèles domiciliées à Saint-Pierre et Miquelon : nous consulter.

(3) La commission est perçue à la livraison des devises.

(4) Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€.



> 5.3. OPÉRATIONS INTERNATIONALES HORS SEPA

BON À SAVOIR :

Les opérations internationales hors SEPA couvrent les opérations en euros en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf Lexique), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Il existe 3 modalités d'application des frais relatifs aux virements internationaux :

- Code frais « OUR » : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement : ceux de la CEPAC, ceux de la banque du bénéficiaire et ceux du correspondant s'il y a lieu.
- Code frais « SHA » (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. Cette option s'applique par défaut.
- Code frais « BEN » (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement. Conformément à la 2^{ème} Directive Européenne sur les Services de Paiement (DSP2) seul le code frais « SHARE » (frais partagés) est applicable aux opérations au sein de l'EEE dans une devise de l'EEE.

Frais de correspondants :

Les tarifs indiqués seront le cas échéant complétés par les montants au coût réel des commissions et frais facturés par les correspondants et/ou les banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT*

■ CARTES

se reporter à la page 13 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

■ PAIEMENT PAR CHÈQUE ÉMIS VERS L'ÉTRANGER (euros ou devises)

- Commission de services (par chèque) **0,10 % min. 19 € max. 1000 €**
- Commission de change si chèque en devises⁽¹⁾ **0,05 % min. 15 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **nous consulter**

■ ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en euros dans l'EEE incomplet ou frais non partagés, virement hors EEE (quel que soit le montant) ou virement en devises (quel que soit le pays).

En euros et par opération

	Virement papier	Virement télétransmis ⁽³⁾
Commission proportionnelle d'émission ⁽²⁾	0,10 %	15 €
Minimum de perception	25 €	
Commission de change si virement en devises ⁽¹⁾	0,05 %	
Minimum de perception	15 €	
Frais de correspondant ⁽⁴⁾	20 € / virement	

■ DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS⁽⁵⁾

Opérations en euros ou en devises

- Virement émis avec ou sans change **Valeur J (J = date d'exécution du transfert)**

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€.

(2) Le montant maximum de la commission d'émission ne peut excéder 1000€.

(3) Service d'Echanges de Données Informatisées (CE NET Remise, CENET EDI) Tarifs hors frais d'abonnement.

(4) Dans le cas d'une intervention d'une banque intermédiaire dans l'opération de virement.

(5) Heure de métropole.



OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT*

■ ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVISES

- Frais par chèque	émis en euros	émis en devises
Commission de services	0,10 %	0,10 %
- Minimum de perception	19 €	19 €
- Maximum de perception	70 €	80 €
Commission de change si chèque en devises ⁽¹⁾	0,05 % min. 15 €	

- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé..... **33 € + frais de banque étrangère**

■ DÉLAIS DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

- Chèque d'un montant < 4500€ (crédit immédiat Sauf Bonne Fin) avec délai de mise à disposition d'un maximum de 30 jours calendaires sans garantie de paiement.

- Chèque d'un montant > ou = 4500€ ou libellé en devises (Crédit Après Encaissement) : à réception des fonds.

■ VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

Virement HORS SEPA (en euros hors zone SEPA, en devise quel que soit le pays)

- Frais par virement..... **13 €**

- Commission de change⁽¹⁾ si virement en devises..... **0,05 % min. 15 €**

■ DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS⁽²⁾

- Opérations en euros ou en devises

- Rapatriement en euros **Valeur J (J étant la date de réception des fonds)**

- Rapatriement en devises sans change..... **Valeur J + 2 JO⁽³⁾**

- Rapatriement en devises avec change **Valeur J + 2 JO⁽³⁾**

> 5.4. OPERATIONS TRADE (Service par Internet)

■ REMISES DOCUMENTAIRES ET REMISES LIBRES (EFFETS)

À l'import (par opération)

- Commission d'encaissement	45 €
- Commission d'acceptation	0,15 % min. 60 €
- Commission d'aval	nous consulter
- Commission de modification	45 €
- Commission de clôture	50 €
- Frais d'impayé	45 €
- Frais de bon de cession (pour les Remises documentaires IMPORT)	120 €
- Frais de port	20 € TVA
- Frais de courrier express en Europe	20 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe	40 € TVA
- Frais Swift	40 € TVA

À l'export (par opération)

- Commission d'encaissement	0,20 % min. 75 €
- Commission d'acceptation	nous consulter
- Frais de relance	nous consulter
- Commission de modification	45 €
- Commission de clôture	50 €
- Frais d'impayé	45 €
- Frais Swift	40 € TVA

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

(1) Le montant maximum de la commission de change ne peut excéder 1000€.

(2) Heure de métropole.

(3) JO : Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

5 COMMERCE INTERNATIONAL



- Frais de port.....	20 € TVA
- Frais de courrier express en Europe	20 € TVA
- Frais de courrier express hors Europe	40 € TVA

■ CRÉDITS DOCUMENTAIRES

À l'import (par opération)

- Commission d'engagement (ouverture) par trimestre indivisible.....	0,25 % min. 120 €
<i>Commission calculée sur le montant initial du crédit documentaire (tolérance incluse) et perçue sur la période par trimestre indivisible.</i>	
- Commission de modification en montant ou validité par trimestre indivisible	0,25 % min. 120 €
- Commission de modification fixe (autre que montant et validité).....	105 €
- Commission de levée de document (Vérification des documents)	0,125 % min. 115 €
- Commission d'acceptation ou de paiement différé par mois indivisible ⁽¹⁾	0,083 % l'an min. 80 €
<i>Dans le cas d'un crédit documentaire à usance, une deuxième commission est calculée en complément de la commission d'engagement sur le montant utilisé et perçue pour la période par mois indivisible.</i>	
- Frais fixe pour présentation de documents irréguliers à la charge du bénéficiaire	130 € en équivalent devise
- Frais sur paiement de commission agent.....	nous consulter
- Frais supplémentaire acte complexe, projet ou traduction	selon complexité (min. 150 €)
- Option UPAS* : Usance Paid At Sight	
• Frais de tirage perçus à l'évènement	nous consulter
<i>Ces frais seront déduits du règlement si les frais relatifs à l'option UPAS sont à la charge du bénéficiaire.</i>	
• Conditions de financement	nous consulter

À l'export (par opération)

-> Forfaits crédits documentaires export montant <ou = à 100K€

Ils comprennent : notification / confirmation, une modification, une utilisation et les frais annexes (hors commission de transfert de crédit)

Crédit documentaire :

- Notifié inférieur à 100K€	320 €
- Confirmé inférieur à 50K€	370 €
- Confirmé de 50K€ à 100K€	500 €
- Modification supplémentaire	60 €
- Utilisation supplémentaire	100 €

-> Crédits documentaires export montant > à 100K€ - Tarification unitaire

Commission :

- de notification (en % du montant)	
• inférieure ou égale à 1 500K€	0,10 % min. 105 €
• supérieure à 1 500K€	0,05 % min. 105 €
- de modification	105 €
- de levée de documents (en % du montant).....	0,15 % min. 140 €
- d'encaissement (en % du montant)	0,10 % min. 75 €
- de transfert (en % du montant).....	0,125 % min. 125 €
- de paiement sur transfert (en % du montant).....	0,0625 % min. 115 €
- de confirmation.....	nous consulter (min. 350 €)
- d'acceptation ou de paiement différé	nous consulter (min. 350 €)
- Frais d'intervention à la demande	90 €

(1) Minimum 2 mois.

* Sous réserve de commercialisation.



> 5.5. GARANTIES INTERNATIONALES

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature, émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

■ GARANTIES ÉMISES (par opération)

- Commission d'émission / d'engagement..... **0,375 % min. 200 €**
Commission perçue trimestriellement (par trimestre indivisible) et d'avance sur la durée de l'engagement.
- Commission de modification (augmentation montant ou validité)..... **0,375 % min. 200 €**
- Commission de modification de termes (autre que engagement)..... **75 €**
- Frais d'acte simple..... **à partir de 150 €**
- Frais de mainlevée **75 €**
- Commission de vérification d'appel en paiement (mise en jeu de la garantie)..... **150 €**
- Frais supplémentaire pour acte complexe, projet ou traduction..... **nous consulter (min. 150 €)**

■ GARANTIES REÇUES (par opération)

- Frais d'étude et de structuration, établissement projet d'acte..... **nous consulter**
- Commission de transmission **80 €**
- Commission de notification (authentification, sans engagement de notre part)..... **0,10 % du montant min. 115 €**
- Commission de réémission ou confirmation **nous consulter**
- Commission de notification d'avenant à la garantie (hors montant et/ou durée) pour les garanties réémises ou confirmées **115 €**
- Commission de modification montant et/ou durée pour les garanties réémises ou confirmées..... **nous consulter**
- Commission de vérification d'appel en paiement (mise en jeu de la garantie)..... **0,20 % min. 115 €**
- Commission de mise en conformité de l'appel en paiement..... **175 €**

> 5.6. FINANCEMENTS A L'INTERNATIONAL*

■ MCNE (mobilisation de créances nées sur l'étranger)

- Taux d'intérêt..... **nous consulter**
- Commission de bordereau **20 €**
- Commission de notification..... **20 €**
- Commission par créance cédée..... **5 €**
- Commission de prorogation, ou de réclamation, ou de modification, ou impayé ou avis de sort **20 €**

■ AVANCES EN DEVISES (IMPORT ou EXPORT)

- Commission de mise en place (% appliqué sur le montant de l'autorisation) **à partir de 1 %**
- Frais de tirage..... **30 € / tirage**
- Prorogation..... **30 €**
- Taux de l'avance **nous consulter**
- Remboursement anticipé..... **nous consulter**

* Sous réserve de commercialisation et/ou sous réserve d'éligibilité et de disponibilité du service.

5 COMMERCE INTERNATIONAL



> 5.7. ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

- Réception de MT101 en provenance de banques tierces
- Abonnement mensuel **nous consulter**
- Envoi de MT940 vers des banques tierces
- Abonnement mensuel **nous consulter**

> 5.8. OFFRE COFACE **nous consulter**



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.



> 5.9. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL **nous consulter**



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne via ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).



> 5.10. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier simple **20 € TVA**
- Frais de courrier express **40 € TVA**
- Frais de Swift **40 € TVA**
- Demande de justificatif de paiement / copie message Swift **.25 €**
- Bon de cession (levée de consignation bancaire) **120 €**

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

FRAIS DE RECHERCHE DE CHÈQUES

- Fourniture d'une copie de chèque 16 €
- Etablissement d'un devis pour recherches multiples
(déductible en cas d'acceptation du devis par le Client) 36 €

FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS

- Recherche pour délivrance d'une attestation ou d'une photocopie
 - De moins d'un an⁽¹⁾ 16 € TVA
 - De plus d'un an⁽¹⁾ 36 € TVA
- Supplément par photocopie 2 € TVA

FRAIS SUR AUTRES RECHERCHES

- Etablissement d'un devis pour recherches multiples 36 € TVA
(déductible en cas d'acceptation du devis par le Client)

> 6.2. LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort selon contenance (sous réserve de disponibilité) à partir de 125 €/an TVA
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) Frais réels par ouverture TVA

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échanges de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service nous consulter TVA

> 6.4. iPaidThat^(*)

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

- iPaidThat⁽²⁾ nous consulter

(*) Sous réserve de commercialisation.

(1) Exonéré de TVA hormis quand cela se rapporte à un compte-titres.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246.82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention **9,50 €/opération**
dans la limite d'un plafond journalier de 10 commissions d'intervention

> 7.2. INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **12,30 €**

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Frais de dossier
- Frais de rejet du chèque
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

Par chèque < ou égal à 50,00 € **20,50 €⁽²⁾**

Par chèque > à 50,00 € **40,50 €⁽²⁾**

..... dans la limite d'un plafond journalier de **150 €**

- Chèque payé en période d'interdiction bancaire **30 €/chèque**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **35 €/acte**

> 7.3. INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **12,30 €**

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽³⁾ :

- Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
- Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément

Prélèvement < à 20,00 € **montant de l'opération⁽⁴⁾**

Prélèvement > ou égal à 20,00 € **10,50 €⁽²⁾**

..... dans la limite d'un plafond journalier de **60 €**

- Rejet d'un effet pour défaut de provision **17,50 €⁽²⁾**

(1) En cas de paiement du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque ou du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(4) Aucune commission d'intervention ne peut être facturée séparément.

7

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.4. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé 1^{ère} lettre **12,30 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé 2^{ème} lettre **12,30 €**
- Frais par avis d'impayé de prêt en pli simple **22,40 €**
- Frais par lettre de relance d'échéance(s) impayée(s)..... **27,15 €**
- Frais pour Dossier Réglementaire Client vide ou incomplet **30 €**
- Lettre d'attestation de régularisation **Gratuit**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public
dans la limite de 100 €**
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire **110 €**
- Réquisition judiciaire **application des frais de recherche de documents TVA**
- Frais de rejet d'effet (LCR/BAO) pour défaut de provision..... **17,50 €/effet**

> 7.5. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **16 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) ou série de formules de chèques par l'émetteur **25 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement **32 €/demande**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (mise sous surveillance) **22 €**
- Frais pour contestation abusive sur opération carte **56 €/opération**

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte sur le trimestre hors opérations de trésorerie.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis par périodicité trimestrielle ou annuelle.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période (les nombres débiteurs correspondent à la somme des soldes en valeurs débiteurs pendant la durée de l'arrêt).

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou

lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et les comptes à terme, et de 5 ans pour les comptes-titres, les comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

8

LEXIQUE



OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities).

REJET DE CHÈQUE Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET Réseau privé sécurisé pour les échanges de communications bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

VIREMENT VERS L'ÉTRANGER : La modalité d'application des frais « SHA » ou « OUR » ou « BEN » est fixée par l'émetteur (donneur d'ordre) d'un virement international :

-Code frais SHA (SHARE ou « partagés ») : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. Sans précision dans le paiement, cette option s'applique par défaut.

-Code frais OUR (frais à charge du donneur d'ordre) : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement.

-Code frais BEN (Beneficiary – frais à charge du bénéficiaire) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Conformément à la directive sur les services de paiement (DSP), les frais Share s'appliquent par défaut à l'ensemble des opérations européennes.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification.

SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 pays membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvements SEPA.

8

LEXIQUE



LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir.

Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit Compensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

↳ PERTE/VOL/ UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CEnet par internet
- www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® 
sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

↳ TECHNIQUE (TPE) POUR LA METROPOLE : (hors premium)

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.
(heure de métropole)

↳ TECHNIQUE (TPE) POUR L'OUTRE-MER :

N°Cristal 09 69 39 57 44

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au samedi de 8h à 20h (heure locale).

↳ TPE premium et CE Boost Pay Business :

N°Cristal 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

↳ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE :

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

↳ SAV :

0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.
(heure de métropole)

↳ SAFICARD :

0 800 216 543 Service & appel gratuits

Contact mail : adv@saficard.com⁽¹⁾
(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.
(heure de métropole)

↳ DILIZI - Assistante :

09 69 32 49 91 Service gratuit + prix appel

Contact mail : support@dilizi.fr⁽¹⁾

Du lundi au samedi de 8h à 20h.
(heure de métropole)

↳ CENTRE D'AUTORISATIONS : - 7/7j - 24h/24h

0 825 898 989 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> 10.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez-vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Par courrier	Par internet*
Caisse d'Épargne CEPAC Département Relations Client Place Estrangin Pastré - CS60108 13254 MARSEILLE CEDEX 06	www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/reclamation-et-mediation

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation.

> 10.2 PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du Service Clients BDR, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou les conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés .

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte-titres...)⁽¹⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org>*

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d'accès internet).

10

RÉSOLURE UN LITIGE



■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants, profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance :
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>*) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne CEPAC.

> 10.3 POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

www.caisse-epargne.fr/cepac/*

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/cepac*

